



Date de dépôt : 21 avril 2026

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Sauvez le Bioparc maintenant !**

Rapport de Geoffray Sirolli (page 3)

Pétition (2262-A)

Sauvez le Bioparc maintenant !

Nous soussignés, amis du Bioparc, souhaitons que le Bioparc puisse poursuivre ses missions dans de bonnes conditions et non plus dans des installations vétustes, inadaptées à ses missions et indignes de notre canton. Le projet de Nouveau Bioparc répond aux besoins des animaux, des personnes qui s'occupent d'eux et de toutes les personnes qui visitent, profitent ou travaillent dans cette institution unique et appréciée. Il a été conçu par des spécialistes en concertation avec tous les partenaires du Bioparc pour le bien-être animal. Il générera aussi des revenus essentiels à l'accomplissement des missions qui restent sans but lucratif et d'utilité publique.

N.B. 5227 signatures¹
Association des Amis du
Bioparc Genève
p.a. Maryse Morzier
Route de Valavran 33
1293 Bellevue

¹ Pour information, la pétition est en outre munie d'environ 17457 signatures électroniques.

Rapport de Geoffroy Sirolli

La commission des pétitions a traité la P 2262 intitulée « Sauvez le Bioparc maintenant ! » durant trois séances, les 26 janvier, 16 février et 2 mars 2026, sous la présidence de M. Sandro Pistis.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier et les séances préparées par M^{me} Nadia Salama. Que ces personnes soient remerciées pour leur engagement et l'organisation du programme.

A) En résumé

Au cours de ses travaux, la commission a entendu les pétitionnaires, soit les représentants du Bioparc, ainsi que M. Nicolas Walder, conseiller d'Etat, et M. Sylvain Ferretti, directeur général de l'office de l'urbanisme. Les auditions ont permis de rappeler les missions du Bioparc : refuge pour animaux saisis, abandonnés ou blessés, soins, conservation de la biodiversité, sensibilisation, recherche et zoothérapie. Les auditions ont également mis en lumière la vétusté et l'exiguïté du site actuel, qui ne permettent plus à l'institution de fonctionner dans de bonnes conditions.

Les discussions ont également permis de retracer les démarches entreprises depuis plusieurs années pour identifier un site permettant d'assurer l'avenir du Bioparc. Il en ressort que cette institution répond à un besoin réel, reconnu par les autorités, et qu'elle doit pouvoir disposer d'un cadre lui permettant non seulement de poursuivre son activité, mais aussi de la développer de manière cohérente avec ses missions, ses besoins opérationnels et les attentes du public qui fréquente le site.

Une large partie de la commission considère en effet que, dès lors que l'Etat met des terrains à disposition pour un tel projet, il convient de laisser au Bioparc la possibilité d'exercer pleinement son activité, de répondre aux demandes des visiteurs et de se développer librement, dans le respect de sa vocation, plutôt que de le contraindre dans un cadre trop étroit qui limiterait son potentiel.

D'autres commissaires, tout en soutenant eux aussi le renvoi de la pétition, se montrent plus réservés quant à l'ampleur de ce développement. Ils souhaitent que le Bioparc continue d'exister et puisse remplir sa mission, mais dans des proportions mesurées, en demeurant à taille modérée.

En définitive, malgré des sensibilités différentes quant à l'ampleur du projet, l'unanimité de la commission souhaite que le Conseil d'Etat trouve une solution concrète pour assurer l'avenir du Bioparc. En conséquence, la

commission invite le Grand Conseil à renvoyer la pétition 2262 au Conseil d'Etat.

B) En détail

Audition de M^{me} Maryse Morzier, présidente des amis du Bioparc, de M. Tobias Blaha, directeur du Bioparc, et de M^{me} Christina Meissner, présidente de la fondation du Bioparc, pétitionnaires

M^{me} Morzier prend la parole et rappelle que le Bioparc est un organisme à but non lucratif. Elle ajoute que l'association a estimé nécessaire de lancer cette pétition qui a récolté 22 684 signatures en quatre mois au vu des réactions négatives du canton à l'égard du projet du Bioparc.

M^{me} Meissner mentionne que le parc Challandes a été créé en 1973 avant d'être déplacé à Bellevue en 1991 et réorganisé ensuite dès 2018. Elle rappelle que le Bioparc n'est pas un zoo, mais un refuge pour des espèces de provenances diverses, saisies par la police ou les garde-frontières, mais aussi pour des animaux abandonnés ou provenant du commerce illégal ainsi que pour des spécimens d'espèces sauvages locales qui sont là pour être soignés. Elle ajoute que les animaux exotiques ayant vécu en captivité ne peuvent à l'évidence plus retourner dans leur milieu naturel.

Elle précise par ailleurs que le Bioparc travaille avec la recherche scientifique et fait de la sensibilisation ainsi que de la zoothérapie. Elle évoque ensuite les missions du Bioparc : soins, conservation de la biodiversité, formation, zoothérapie, sensibilisation du public ; et elle mentionne que le centre travaille avec différents partenaires au niveau fédéral et cantonal comme le DIP ou l'université (UNIGE et UNINE) tout en représentant un endroit de détente. Elle observe également que le Bioparc est reconnu par l'ONU comme un partenaire privilégié par rapport à la biodiversité. Elle signale à cet égard que le Bioparc travaille à l'international avec la CITES et des organisations locales, notamment en Colombie, à Sumatra ou Madagascar.

Elle en vient à l'organisation et explique qu'il y a d'une part la fondation et l'association et d'autre part la SA qui ne poursuivent pas de but lucratif. Elle observe que chaque année, le Bioparc a davantage de membres et de visiteurs, ainsi que de bénévoles, d'employés et d'apprentis, puisque le nombre d'animaux ne fait que croître. Cela étant, elle déclare que les conditions dans le parc sont mauvaises, voire intenable ; les infrastructures sont trop petites et vétustes. Elle indique que les inondations sont constantes et les passages très étroits, raison pour laquelle le Bioparc a fait appel à l'Etat en 2019 pour trouver un autre terrain. Elle précise qu'au moins deux hectares supplémentaires ont été demandés de même que des bâtiments pour remplir les missions. Elle

indique, en se référant au rapport annuel 2024 distribué, que le fonctionnement annuel dépasse 1 million de francs.

M^{me} Meissner remarque que le canton a répondu en 2019 que le Bioparc pouvait se développer sur la parcelle voisine et que le Bioparc a été inscrit dans le plan d'action cantonal pour la biodiversité. Mais elle déclare que M. Hodgers a signalé en 2020 que la parcelle voisine était un terrain agricole et que le projet a été arrêté. Elle déclare que les recherches se sont donc poursuivies et qu'après une proposition du Bioparc de développer le projet à Penthes, une étude multisite a été lancée et a abouti à la désignation du site de Belle-Idee en 2022. Mais elle mentionne qu'en 2023, le canton a lancé un Masterplan et que, depuis lors, le projet a fluctué, l'espace a considérablement diminué et les contraintes ont augmenté avant d'aboutir à un projet validé par le Conseil d'Etat en février 2025.

Or en juin 2025, soit quatre mois plus tard, le conseiller d'Etat accusait le Bioparc d'avoir la folie des grandeurs alors que le projet avait été validé peu de temps au préalable. C'est à ce moment-là, au cours de l'été, que la pétition a été lancée. Elle remarque qu'au final, de nombreux éléments du projet ayant été supprimés, la fondation a cherché et trouvé d'autres sites. Elle remarque que certains de ces derniers sont prometteurs, notamment en raison du réemploi de bâtiments existants, tout en laissant la possibilité d'un déménagement progressif. Cela étant, elle déclare que depuis l'arrivée de M. Nicolas Walder, le canton est beaucoup plus positif.

Une députée Ve déclare bien connaître le Bioparc, où elle était bénévole, et remercie les associations qui interviennent en faveur du Bioparc. Elle remarque que, déjà au moment où elle était bénévole, l'état du site était innommable. Elle demande alors ce qui différencie le Bioparc d'un zoo et si des programmes de réinsertion d'animaux sont prévus. Elle demande si le projet à Belle-Idee est toujours d'actualité. Elle demande ce qu'il en est par ailleurs du biodôme. Elle demande enfin ce qu'il en est du financement.

M. Blaha répond que le Bioparc n'a pas de girafes ou d'éléphants. La plupart des animaux du Bioparc sont des animaux confisqués ou abandonnés, et il mentionne que les zoos collaborent peu avec les institutions sociales et ne font pas de zoothérapie, contrairement au Bioparc. Il ajoute que le fonctionnement diffère également en raison de la présence de bénévoles ainsi qu'avec les relations avec l'université. Il ajoute que 90% des revenus du Bioparc proviennent de dons.

M^{me} Morzier ajoute que les membres contribuent à hauteur de 50.- par année en plus des legs. Elle remarque que l'association participe à hauteur de 70% du financement.

M^{me} Meissner ajoute que les activités rapportent également des fonds. Elle observe que le Bioparc reçoit 60 000.- de subvention, ce qui est très peu par rapport au budget global. Elle indique par ailleurs que le projet de Belle-Idée a été gelé. Elle remarque que le Bioparc a besoin de salles d'immersion et de laboratoires ainsi que de salles d'études, lesquelles sont nécessaires maintenant que l'université et le Bioparc ont reçu un fonds du FNRS. Elle signale en outre qu'il est nécessaire de sécuriser le parc avec des caméras et de pouvoir intervenir immédiatement en fonction des appels de la douane.

M. Blaha mentionne que le parc soigne des animaux locaux blessés, lesquels sont ensuite relâchés. Il ajoute que le Bioparc travaille en outre de manière très proche avec l'OCAN et participe à un programme de réinsertion d'animaux sauvages.

M^{me} Meissner mentionne, cela étant, qu'il n'est pas possible de ramener, par exemple, des perroquets qui ont été détenus illégalement ou abandonnés en Amérique du Sud et elle déclare qu'ils sont donc condamnés à rester dans un parc animalier.

Un député S demande quel est le projet de nouveau Bioparc et s'il est question de celui retoqué par M. Hodggers. Il pense, cela étant, qu'il serait intéressant que la commission obtienne les courriers du conseiller d'Etat.

M^{me} Meissner acquiesce et mentionne que l'idée était de mutualiser la ferme qui se trouve à Belle-Idée et les accès, mais elle remarque que l'Etat a refusé la mutualisation, raison pour laquelle il a fallu imaginer la construction d'un autre accès, la création d'un bâtiment d'accueil et d'une ferme. Elle rappelle à ce propos que le Bioparc accueille également des animaux de ferme, notamment dans le cadre de son partenariat avec ProspecieRara. Elle remarque qu'à l'origine, le projet se montait à 80 millions, et elle mentionne qu'à l'arrivée, le projet a culminé à 200 millions.

Le député S demande si c'est la première version du projet qui est soutenue par la pétition ou si le projet a été adapté après les critiques de l'Etat.

M^{me} Meissner répond qu'une serre tropicale est nécessaire. Elle ajoute qu'un auditorium est également nécessaire comme un restaurant, une boutique, une salle d'accueil ainsi que des espaces immersifs et de travail. Elle déclare que ces différents besoins sont essentiels pour répondre aux missions du Bioparc et que, quel que soit le site, ils ne seront pas abandonnés, mais elle remarque que le projet coûte plus cher à Belle-Idée, car il faut tout créer.

Un autre député S demande quelle est la superficie actuelle du Bioparc.

M^{me} Meissner répond qu'elle est de 1,3 hectare.

Le même député S demande la nature des collaborations que le Bioparc entretient avec l'étranger.

M^{me} Meissner répond que ce sont des associations locales qui sont en lien avec le Bioparc, lequel les soutient. Elle ajoute qu'il n'est pas possible de s'occuper des espèces sans se soucier des habitats.

Le député S demande si des transferts sont réalisés dans d'autres refuges en Suisse. Il demande quels autres lieux ont été identifiés pour l'établissement du nouveau Bioparc.

M. Blaha répond que le bien-être des animaux est le plus important et que les échanges avec d'autres parcs sont constants. Il ajoute qu'une mission importante du Bioparc est l'éducation, menée avec de multiples partenaires, avec pour objectif d'apprendre et de comprendre les besoins des animaux et éviter ainsi les situations de détresse.

M^{me} Meissner ajoute qu'il est trop tôt pour se déterminer dans l'immédiat sur les autres sites, car les négociations sont en cours, et elle déclare que le Bioparc est en train de travailler sur le sujet avec le conseiller d'Etat.

Audition de M. Nicolas Walder, conseiller d'Etat, et de M. Sylvain Ferretti, directeur général de l'office de l'urbanisme – DT

M. Walder prend la parole et déclare avoir rencontré la présidente du Bioparc à plusieurs reprises, et il mentionne vouloir avancer avec ce projet de manière pragmatique. Il indique qu'une alternative sur la commune de Bellevue est en l'occurrence envisagée. Il rappelle par ailleurs que cette institution est magnifique, et il souhaite que cette dernière puisse continuer à se développer, sans exagération. Il précise que les discussions sont très positives et il répète que le projet avance. Cela étant, il estime qu'il appartient à l'institution de communiquer sur les avancées de celui-ci.

M. Ferretti explique alors que le canton a été sollicité en 2018 afin de trouver un nouveau site pour le Bioparc, puisque l'emplacement actuel est en bout de piste de l'aéroport et est entouré de surfaces agricoles, l'empêchant ainsi de se développer. Il ajoute que le Bioparc fait l'objet d'une fiche du canton et qu'une étude d'évaluation environnementale stratégique a été réalisée pour trouver une solution à son problème. Il précise qu'il était question de trouver une surface de 3,5 hectares sur des parcelles disponibles avec une accessibilité facilitée. Il ajoute qu'un rapport a été rédigé sur les sites sélectionnés préalablement et classés en fonction de plusieurs critères. Il observe que chaque site a fait l'objet d'une analyse fine et il mentionne que le site de Belle-Idée s'est imposé en raison de sa propriété par l'Etat de Genève. Cela étant, un Masterplan a été lancé, ce d'autant plus que les HUG étaient en

train de réfléchir à une réorganisation de leur département psychiatrique dans le périmètre du site retenu. Il remarque qu'il fallait donc imaginer cette réorganisation, mais aussi le développement de l'hôpital des Trois-Chênes tout en prenant en compte les besoins de l'Hospice général, du DIP, du paysan qui exploite ces terrains, d'une association locale, de la renaturation de la Seymaz, du terrain de football voisin et bien entendu du projet du Bioparc.

Il rappelle par ailleurs que le site a une dimension patrimoniale en raison des bâtiments historiques des HUG, dimension qui doit être prise en compte, notamment en ce qui concerne l'accueil des malades dans le parc. Il indique que chacune des affectations a pu être placée. Et il remarque que le Bioparc a en l'occurrence déposé une demande préalable (phase avant l'autorisation de construire). Il précise que cette demande est en cours d'instruction et nécessite des compléments. Il signale que l'administration attend ces derniers. Il indique par ailleurs que la zone de fond est une zone 5 et il mentionne qu'il n'y a pas de zone inhérente à un parc animalier, raison pour laquelle l'idée est d'utiliser la zone 5 en lui appliquant un principe de dérogation, lequel a été accepté.

Il explique, cela étant, que les ambitions du programme ont été revues à la baisse, car le projet initial comptait un auditorium, une villa, un parking, deux restaurants, dont un restaurant gastronomique, et un espace hôtelier. Il observe que le conseiller d'Etat précédent a recadré le projet. Il mentionne qu'il fallait également répondre à la question du devenir de l'investissement en cas de faillite. Il déclare que le projet a donc été réorienté pour le rendre administrativement acceptable. Mais il remarque que l'administration a appris entre temps que le Bioparc réfléchissait à un nouveau site et il déclare que les services restent ainsi en attente.

Un député PLR déclare que des députés soutiennent l'association « Semences de pays » et il demande quel serait le devenir de cette association.

M. Ferretti répond qu'il est prévu, quoi qu'il en soit, de maintenir cette association. Il ajoute qu'un compromis entre les HUG, l'agriculteur et l'association avait en l'occurrence été trouvé.

Une députée Ve demande si un dôme face à un hôpital n'est pas un peu déprimant.

M. Ferretti répond que l'hôpital n'est pas directement face à ce dôme.

M. Walder rappelle qu'il n'y a pas non plus beaucoup de dégagement à la Cluse.

La députée Ve observe que le projet prévoyait une maison pour le gardien, qui devrait vivre sur place, et elle demande où cette maison est envisagée.

M. Ferretti répond qu'il était en fait question d'une villa de 300 m² pour le directeur et il mentionne qu'il y a des appartements de 6 pièces en attique à Belle-Terre. Il remarque que les plans signalaient une « loge du gardien », mais il mentionne que la réalité s'est avérée quelque peu différente.

M. Walder indique qu'il arrive souvent que le directeur dorme sur un lit de camp sur place au vu des urgences, et il mentionne qu'il est justifié d'avoir quelqu'un sur place. Mais il pense qu'une villa de 300 m² se discute.

La députée Ve demande ce qu'il en est du restaurant gastronomique.

M. Ferretti répond qu'une cafétéria était prévue ainsi qu'un restaurant permettant d'accueillir des événements. Il mentionne que le site doit en effet dégager des revenus pour s'autofinancer et il remarque qu'il était question de créer des suites de 100 m² donnant sur les volières.

M. Walder mentionne que deux restaurants, des suites et un centre de congrès représentent un risque économique important en cas de crise.

La députée Ve remarque que la population est vieillissante et elle pense que l'hôpital de gériatrie voisin sera vite saturé.

M. Ferretti répond que ce dernier va doubler de superficie en se développant sur le parking.

Un député PLR observe que M. Hodgers estimait le projet pharaonique et commercial et il demande ce que M. Walder en pense. Il remarque en effet que le choix sera en fin de compte très politique.

M. Walder répond que l'ambition du projet va être revue à la baisse, puisque les financements qui étaient prévus ont disparu. Il rappelle qu'il est question d'un centre animalier, et non d'un centre de divertissement. Il ajoute que le Bioparc présente un intérêt pour les animaux et il remarque que développer des activités économiques pour financer ce parc est acceptable, mais il pense qu'il ne faut pas créer pour autant un « Disneyland » sur les terrains de l'Etat. Il rappelle que son prédécesseur avait demandé un plan financier. Il croit pouvoir dire, après avoir discuté avec la présidente, que le projet, s'il devait revenir à Belle-Idée, serait redimensionné. Il rappelle que le budget initial était de 200 millions.

Le député PLR demande si le canton subventionne la fondation.

M. Walder répond par la négative, mais il déclare qu'il y a des partenariats, notamment avec le Muséum d'histoire naturelle.

Un député S demande si la pétition sert le propos et l'avenir du Bioparc.

M. Walder répond que la pétition ne demande pas de valider le projet tel que prévu initialement. Il ajoute avoir signé cette pétition et il rappelle que le Bioparc répond à un besoin. Il observe que si le Bioparc venait à disparaître, il

serait nécessaire de recréer une structure. Il rappelle également que le Bioparc recherche des fonds sans recourir à l'Etat, ce qui est tout à son honneur.

Le député S remarque que M. Walder vivra donc très bien avec un renvoi de cette pétition.

M. Walder acquiesce et mentionne que le renvoi de la pétition représente aussi un signal du Grand Conseil.

Une députée Ve demande si cette pétition aurait un intérêt si le Bioparc devait se développer à Bellevue.

M. Walder répond qu'un classement de la pétition laisserait entendre que le Conseil d'Etat a le choix d'aller de l'avant, ce qui reviendrait au même qu'un renvoi.

La députée Ve évoque « Semences de pays » et demande si cette association restera en place si le site du Bioparc est projeté à Bellevue.

M. Ferretti répond que cette association aura toujours sa place sur le site.

M. Walder mentionne que si le site de Bellevue se confirme, il sera possible d'imaginer à Belle-Idee d'autres développements, peut-être pour cette association qui a également des besoins.

La députée Ve demande quel serait le statut des dérogations permettant la création du biodôme. Elle demande où seraient les animaux en fin de compte. Elle se demande par ailleurs si le terrain serait loué par le canton.

M. Ferretti répond que ce serait une location à longue durée, allant de 5 ans à 99 ans, et dont le prix est indexé sur l'activité. Il remarque que la grande partie du terrain est destiné aux animaux alors que les dômes sont destinés aux oiseaux et à des types d'animaux comme les lémuriens.

M. Walder mentionne que des espaces sont également nécessaires pour des quarantaines avec des conditions adaptées.

M. Ferretti remarque que le dôme peut être élégant et relativement léger, mais sur une structure accueillant les services. Il ajoute qu'une dérogation aurait dû être octroyée pour la dimension du dôme, mais il répète qu'il n'y a pas de « zone animalière ».

La députée Ve demande si le biodôme sera accepté s'il est proposé tel quel.

M. Ferretti ne peut pas répondre en l'état.

Un député S remarque que le département accompagne le Bioparc depuis le départ. Il demande si le nouveau site fait partie des huit sites qui ont été explorés dans le rapport.

M. Ferretti répond par la négative en mentionnant qu'il s'agit d'un site privé.

Le député S demande si des zones d'accueil pour les migrants seront maintenues à Belle-Idée.

M. Ferretti répond que les bâtiments hospitaliers actuels seront réaffectés compte tenu de leur intérêt patrimonial et il mentionne qu'ils seront dédiés aux migrants.

Un député UDC mentionne ne pas avoir vu beaucoup d'animaux au Bioparc et il remarque que le projet semble très ambitieux. Il s'étonne d'entendre qu'un restaurant gastronomique est envisagé. Il se demande alors s'il est prévu de récupérer les animaux en fin de vie dans ce parc.

M. Walder répond que ce restaurant appartenait au projet initial. Mais il mentionne que la demande préalable a été gelée et il remarque qu'un projet doit être redéposé et il n'imagine pas qu'un restaurant gastronomique sera maintenu. Il signale ensuite que le Bioparc abrite de nombreux animaux, mais il déclare que toutes les espèces ne sont pas compatibles. Il ajoute qu'il y a aussi des espaces permettant des contacts entre les animaux et les personnes âgées ou les enfants. Il signale par ailleurs que le Bioparc ne prend pas en charge tous les animaux en fin de vie, puisque la SPA intervient également dans ce domaine.

Un député PLR demande si les TPG sont un critère retenu.

M. Ferretti acquiesce en déclarant que le BHNS est prévu à proximité depuis la gare des Eaux-Vives. Il précise que c'est la question du parking qui devait être réfléchi plus avant.

Discussion et prises de position

Le président évoque les auditions qui ont été réalisées.

Un député S déclare que cette pétition soulève la nécessité de conserver un espace dédié aux animaux et il remarque qu'une solution a été trouvée à Belle-Idée avec l'accord du Conseil d'Etat. Il mentionne que son groupe soutient donc le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Une députée Ve mentionne que son groupe soutient aussi le renvoi de cette pétition compte tenu de l'importance du Bioparc. Elle précise que son groupe restera attentif à la mesure du projet.

Un député PLR mentionne que son groupe soutient également cette pétition en déclarant qu'un message clair doit être donné au Conseil d'Etat. Il regrette que l'ancien conseiller d'Etat ait ouvert la polémique dans la presse, estimant que les associations peuvent aussi se développer et générer des revenus.

Un député LJS remarque que cette pétition est très bien rédigée et il ne croit pas qu'il soit possible de la refuser, puisqu'aucun lieu n'y est précisé.

Un député S remarque que son groupe soutient le principe du Bioparc, estimant toutefois que les lieux et les moyens doivent être définis par ailleurs. Il relève également l'ouverture du magistrat à ce propos.

Vote

Le président passe au vote du renvoi de la P 2262 au Conseil d'Etat :

Oui : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 3 PLR, 2 UDC)

Non : -

Abstentions : -

Le renvoi de la P 2262 au Conseil d'Etat est accepté à l'unanimité.

Mesdames et Messieurs les députés, au vu de ce qui précède et au nom de la commission des pétitions, je vous invite à renvoyer ce texte au Conseil d'Etat.